

## AD PUBLICA 2022

La 2<sup>ème</sup> assemblée des délégué-e-s (AD) 2022 de PUBLICA a tenu ses assises le 17 novembre au Swissôtel Kursaal de Berne, sous la présidence de Marcel Wühtrich et en présence de 42 personnes. On a donné en particulier des informations sur les quatre directions à prendre suivantes de 2023 à 2026 :

- Pas de différenciation entre le revenu principal et le revenu accessoire.
- Capital en cas de décès = 100 % de l'avoir.
- Prestations d'invalidité et droit à une rente d'invalidité.
- Réduction de la rente de vieillesse pour enfants au minimum de la LPP.

Ces quatre propositions ont été thématiques dans le cadre d'un atelier en quatre groupes. Une votation consultative a suivi. Les délégué-e-s votèrent massivement les quatre nouvelles directions à prendre.

La directrice de PUBLICA, Doris Bianchi, a fait rapport ensuite sur le déroulement général des affaires.

Prochain délai: au matin du 22 mars 2023, aura lieu l'élection de six représentant-e-s des employé-e-s au sein de l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance Confédération (OPC) alors que l'assemblée ordinaire des délégué-e-s des circonscriptions électorales I, II et III se déroulera l'après-midi.

Luciano Piccioli, délégué de Garanto auprès de PUBLICA